

MAIRIE DE MAVILLY-MANDELLOT
séance du 8 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 8 septembre 20 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de MAVILLY-MANDELLOT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Thierry LAINE, Maire,

Etaient présents Mesdames, PINTE Martine, FINOT Béatrice, Messieurs Sylvain BRUCHARD, Guy DROMARD, Régis MARLET, Alain GAGNEPAIN, Alexander COLLEY, DUCHESNE Alain

Etait absent : Madame GERARD Annick
Monsieur JACOTOT Cyril

A l'ouverture de séance, Monsieur le Maire a demandé de mettre en délibération la vente des têtes de chênes.

Réhabilitation d'un logement locatif à conventionner. Convention APL. (délib 2014-35)

Monsieur le Maire rappelle, au Conseil municipal qu'il a approuvé le projet de réhabilitation d'un logement locatif à conventionner et a sollicité une aide financière au titre de la PALULOS.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, **décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention APL à intervenir entre l'Etat et la Commune pour la location du logement situé dans le bâtiment de la mairie, ainsi que toutes les pièces relatives à cette location.

Achat d'ordinateur (délib 2014-36)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, le souhait qui avait été émis et approuvé par l'ensemble de conseil de dispenser des cours informatique aux habitants désireux d'apprendre.

Deux ordinateurs sont prévus pour cette opération.

Après délibération, le Conseil autorise Monsieur le maire à signer le mandat correspondant à cet achat à hauteur de 700 €

Voirie rue Molle Pierre : Ouverture des plis (délib 2014-37)

Dans sa délibération du 30 juin 2014 le conseil municipal avait approuvé la réfection de la totalité de la rue de la molle pierre à Mandelot.

Il avait été demandé deux devis :

Un pour la bande de roulement simplement

Un pour la bande de roulement et les accotements.

Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres. L'entreprise ROUGEOT, EUROVIA, SNELL

N° d'arrivée	Entreprises	Bande de roulement	Bande de roulement + accotements
1	ROUGEOT	26 2330.91	7 153.55
2	EUROVIA	25 507.53	4 532.05
3	SNELL	26 220.00	4 253.75

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** de retenir l'entreprise la moins disante, dans sa totalité, à savoir EUROVIA pour un montant total H. T. de 30 039.58 €

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tous document s'y rapportant.

Succession du terrain Alexis Dromard (délib 2014-38)

Lors d'une précédente réunion il avait été évoqué l'achat d'une partie des bois en inclusion des bois de la commune. Le prix proposé en est de 105 000€. Cela permettrait d'agrandir le patrimoine de la commune.

Le Conseil est d'accord sur le principe pour l'achat de cette parcelle de 40 ha environ de bois. Mais demande de prendre plus de renseignements, auprès service patrimoine et du Conseil Général pour voir les possibilités d'avoir une subvention et de pouvoir ainsi cumuler avec les autres parcelles restant à vendre.

Monsieur le Maire doit demander à Me MOTTE une proposition globale pour l'ensemble des bois. La délibération sera prise au prochain conseil municipal.

Fin de la séance à 22 h 45